



Genève, le 13 juillet 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la Ville de Genève

10ème anniversaire de l'inscription de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier sur la Liste du patrimoine mondial : l'immeuble Clarté à l'honneur

Le 17 juillet 2026 marque le 10e anniversaire de l'inscription de «L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne» sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. À Genève, cette date est célébrée à l'immeuble Clarté, en présence de Mme de Chastonay, conseillère administrative, ainsi que des représentants du Canton et de la Fondation Clarté, par l'inauguration d'une exposition éphémère témoignant de l'importance de ce bâtiment emblématique dans l'histoire de l'architecture moderne et dans le patrimoine genevois.

Un patrimoine mondial à Genève

L'immeuble Clarté, situé dans le quartier des Eaux-vives, est aujourd'hui un des deux seuls sites suisses inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO aux côtés de la villa « Le Lac » à Corseaux. Construit entre 1930 et 1932 par Le Corbusier et Pierre Jeanneret à l'initiative de l'industriel genevois Edmond Wanner, il constitue une œuvre pionnière de l'architecture moderne. Premier édifice de grandes dimensions à ossature métallique soudée, il expérimente de nouvelles formes d'habitat collectif, notamment grâce à ses appartements en duplex inspirés du concept d'« immeuble-villas ». Classé monument historique depuis 1986, il demeure aujourd'hui un jalon majeur du patrimoine architectural du XX^e siècle.

Une commémoration pour transmettre et sensibiliser

Portée conjointement par la Ville de Genève, le Canton et Fondation Clarté, cette célébration s'inscrit parmi les commémorations organisées par les sites de la série inscrite à l'UNESCO. À cette occasion, une exposition éphémère témoignant de l'importance de ce bâtiment emblématique dans l'histoire de l'architecture moderne et dans le patrimoine genevois est à découvrir sur place. Au-delà de l'anniversaire, l'initiative vise à mieux faire connaître l'immeuble Clarté, à informer le public sur les valeurs qui ont motivé son inscription et à rappeler son appartenance à un ensemble international exceptionnel. Elle entend également sensibiliser à la préservation du patrimoine architectural genevois et encourager l'adhésion de la population aux projets de valorisation du site.

Une exposition retraçant près d'un siècle d'histoire

Installée dans une vitrine historique de l'immeuble, au 2-4 rue Saint-Laurent, l'exposition

éphémère propose une lecture chronologique de l'histoire de Clarté, depuis sa conception en 1930 jusqu'aux projets actuels de valorisation. À travers une quinzaine de dates et de périodes clés, illustrées par des documents et des photographies d'archives, le parcours revient sur les grandes étapes qui ont façonné le destin du bâtiment : sa construction, les périodes de fragilité qui ont menacé sa conservation, les campagnes de sauvegarde, les importantes restaurations menées au début du XXI^e siècle, son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2016 ainsi que les projets en cours. Cette rétrospective met également en lumière les différentes actions nécessaires à la préservation du patrimoine architectural.

Cette année marque par ailleurs une nouvelle étape dans l'histoire du bâtiment avec le lancement d'ici fin 2026 des travaux de réhabilitation des arcades du rez-de-chaussée, destinées à accueillir un futur espace culturel consacré à son histoire et à sa mise en valeur.

Adoptée en juillet 2016 lors de la 40^e session du Comité du patrimoine mondial à Istanbul, l'inscription de l'immeuble Clarté sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est le fruit d'une candidature transnationale portée conjointement par la Fondation Le Corbusier, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse, avec le concours de l'Association des Sites Le Corbusier. La série réunit 17 réalisations majeures de l'architecte à travers le monde, dont chacune contribue à la valeur universelle exceptionnelle et à la cohérence de cet ensemble reconnu pour son influence déterminante sur l'architecture des XX^e et XXI^e siècles.

Liste chronologique des 17 sites composant la Série :

- Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, Île-de-France, France (1923)
- Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Vaud, Suisse (1923)
- Cité Frugès, Pessac, Nouvelle-Aquitaine, France (1924)
- Maison Guiette, Anvers, Flandre, Belgique (1926)
- Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Bade-Wurtemberg, Allemagne (1927)
- Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, Île-de-France, France (1928)
- **Immeuble Clarté, Genève, Suisse (1930)**
- Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, Île-de-France, France (1931)
- Unité d'habitation, Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur, France (1945)
- Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié-des-Vosges, Grand Est, France (1946)
- Maison du Docteur Curutchet, La Plata, Province de Buenos-Aires, Argentine (1949)
- Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp, Bourgogne-Franche-Comté, France (1950)
- Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, France (1951)
- Complexe du Capitole, Chandigarh, Pendjab, Inde (1952)
- Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux, Auvergne-Rhône-Alpes, France (1953)
- Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, Taito-Ku, Tokyo, Japon (1955)
- Maison de la Culture de Firminy, Firminy, Auvergne-Rhône-Alpes, France (1953)

Pour toute information complémentaire:

- *Madame Babina Chaillot Calame, conservatrice cantonale des monuments, office du patrimoine et des sites, DT, T. 079 767 93 39;*
- *Madame Nelly Morel, chargée de promotion et communication, conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève, DACM, T. 022 418 82 48.*
- *Fondation Clarté : contact@fondationclarte.ch*